

N° 679 – 27 MAI 2013

Europe : SES 2+, RP2...

C'est quoi exactement ?

LA COMMISSION EUROPEENNE CONTINUE SA COURSE FOLLE VERS L'ULTRA-LIBERALISATION DE NOTRE ACTIVITE. NOUS CONNAISSONS ENCORE UN PEU MIEUX AUJOURD'HUI SES GRANDS PRINCIPES SUR LE CIEL UNIQUE EUROPEEN AINSI QUE LES OBJECTIFS DE PERFORMANCE QU'ELLE ESPERE IMPOSER, ENTRE 2015 ET 2019, A TOUS LES PRESTATAIRES DE SERVICES EN EUROPE.

Les grands principes de la CE sur le ciel unique

Dans le domaine de la Navigation Aérienne, la Commission Européenne a pour objectif de créer un ciel unique européen, où tous les prestataires de services, de régulation ou de surveillance travailleraient selon les mêmes processus, seraient soumis aux mêmes règles. Pour cela, depuis plus de dix ans, elle avance pas à pas, en poussant chaque fois un peu plus loin les curseurs et les règlements pour y parvenir. Que veut-elle aujourd'hui ?

- La séparation structurelle opérateur/ régulateur. En clair, séparer la DSAC et la DTA de la DSNA. Pour le SNCTA, l'essentiel est de promouvoir une DSNA performante en maintenant à la fois des conditions de travail optimales pour les contrôleurs et un niveau de sécurité maximal. Il préconise un éclaircissement des budgets de chaque entité sans pour autant œuvrer à leur indépendance totale.
- La mise en concurrence des services appelés « services annexes » : météo, école de formation, services techniques, services d'information de vol... Pour le SNCTA, l'essentiel est que tous ces services soient performants, au service d'une navigation aérienne efficace. Nous sommes fermement opposés à l'externalisation des services, dès lors que celle-ci entraînerait une perte de la maîtrise des processus de décision ou de validation par la DSNA. En revanche, nous pouvons envisager la fusion ou la mutualisation de certains de ces services, si cela peut améliorer l'efficacité globale de la DSNA.

Le SNCTA n'a pas sur ce sujet d'ampleur la même vision dogmatique que les autres syndicats de la DGAC. Notre travail consiste à ne pas agiter des chiffons rouges pour faire peur inutilement aux personnels en parlant de fin d'appartenance à la fonction publique. Nous n'en sommes pas là, et nous rappelons notre attachement sans faille à appartenir à la fonction publique. Nous pouvons bien entendu regretter que notre projet européen, dont la mort devait d'ailleurs, de l'avis des autres syndicats, nous prévenir de ces mêmes évolutions négatives, n'ait pas vu le jour. Nous devons cependant continuer notre combat dans le cadre qui nous est imposé aujourd'hui. Nous aurons une approche pragmatique de ces problématiques : attendre les textes officiels de la CE, les étudier consciencieusement pour en extraire les réels dangers et enfin combattre les propositions qui resteraient contraires à nos valeurs comme l'externalisation des services, la régulation à tout crin, l'ultra-libéralisme anti-productif... afin de protéger encore et toujours les conditions d'emploi des personnels.

Aujourd'hui l'urgence est aux objectifs de performance

La Commission Européenne vient de publier le cadre général chiffré des objectifs de performance qu'elle entend imposer aux prestataires de services (ANSP) entre 2015 et 2019. Cette période constitue la deuxième période de référence, dite « Reference Period 2 » (RP2). Nous sommes aujourd'hui toujours dans la première période de référence qui couvre les années 2012-2014 et qui permet aux prestataires de mesurer, selon des règles communes, leurs performances en termes de coût, de délais, de capacité... Maintenant que les objectifs de la deuxième période sont connus, s'ouvre la phase de consultation et de commentaires sur les ambitions affichées par la Commission.

Ce que recherche la Commission :

- **La réduction des coûts.** Comment cela est-il possible alors que la DSNA doit mener une politique d'investissement d'envergure (4F, SYSAT...) dans un contexte de baisse de trafic. Les salaires sont gelés depuis 5 ans, les budgets de fonctionnement sont à l'arrêt, la modernisation de nos infrastructures est repoussée, chaque dépense courante est décortiquée. Les budgets de formation tout comme ceux de l'action sociale sont fortement réduits et même l'allocation pour l'entraînement aérien est remise en cause.
- **La réduction du taux unitaire de la redevance.** Bien que la France affiche un des taux les plus bas d'Europe, la Commission voudrait encore réduire nos ressources, alors même que celles-ci devraient croître pour nous permettre de faire face à nos obligations. Cumuler baisse de trafic et baisse des redevances serait suicidaire pour la Navigation Aérienne, et entraînera inévitablement des tensions sociales fortes, préjudiciables à court terme aux activités de transport aérien.
- **La réduction des délais.** La Commission considère qu'elle peut demander plus, alors que le délai moyen par vol est passé en dix ans de 6 minutes à 30 secondes. Peut-on faire mieux? Peut-être. Mais est-ce significatif? Et surtout, est-ce la priorité aujourd'hui, alors que nous devons consolider nos systèmes techniques fragilisés par des années de sous-investissement et faire face à une transformation technique sans précédent. Nous devons mobiliser, former et accompagner les professionnels qui sont la clef de l'efficacité du système.

Le SNCTA condamne fermement ces objectifs, car loin d'être le fruit d'une analyse fonctionnelle, ils sont le résultat d'actions de lobbying destinées à promouvoir certains principes dogmatiques qui ont montré leurs limites ou leur inefficacité dans d'autres secteurs d'activité. Le SNCTA a par conséquent interpellé le gouvernement sur les risques que font courir à la Navigation Aérienne française les objectifs de performance exigés par la Commission.

L'AVIS DU SNCTA

Le SNCTA privilégie à ce stade la négociation à l'action. Il veut convaincre le gouvernement français de la nécessité de s'opposer aux propositions de la Commission, et obtenir de lui des engagements en ce sens. Le SNCTA ne se contentera pas de déclarations de bonnes intentions, il exigera des prises de positions fermes et sans ambiguïtés. Sans ces assurances, le SNCTA travaillera alors à la coordination d'un mouvement de grève d'ampleur avant ou pendant l'été 2013 en association avec les autres syndicats de contrôleurs européens.

Une question, un contact : bn@sncta.fr ; Un mail, une réponse...